

Unieux,  
le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

**NOTE COMPLÉMENTAIRE À L'ORDRE DU JOUR  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2021**

**SUBVENTIONS CLUBS SPORTIFS**

Il sera proposé au Conseil municipal de fixer le montant de l'aide aux familles pour l'année 2021/2022 à 30 euros au lieu de 15 euros. L'objet de cette augmentation exceptionnelle est de favoriser la reprise des activités sportives et du fonctionnement des associations.

**TREIZIÈME MOIS**

À la demande de Monsieur le trésorier des discussions sont en cours avec celui-ci afin de rappeler les modalités de versement du 13<sup>e</sup> mois telles qu'elles existent depuis la fin des années 70.

**TARIFS SAISON CULTURELLE**

Il sera proposé au Conseil municipal de maintenir les tarifs appliqués pour la saison 2020/2021.

Le Maire,



Christophe FAVERION.